

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT

1D6/308

PROCES-VERBAL de la réunion du 11 Avril 1956.



M.M. les Membres de la Commission de la Dotation Colbrant se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 11 Avril 1956 à 11 heures, sous la Présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux Beaux Arts, pour l'attribution des subsides disponibles pour l'année 1956.

Etaient présents :

- M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts, Rapporteur de la Commission.
- M. LANNOY, Directeur du Conservatoire National de Musique
- M. MAUROIS, Conservateur des Musées
- M. LALLAU, Chef de la 4ème Division
- M. BACQUART, Chef de Bureau - 4e Division
- M. BOSIER, Secrétaire de séance.

M. DESRUMAUX, informe la Commission que, conformément à une décision prise antérieurement, la bourse doit être attribuée cette année à un élève du CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

M. LANNOY donne connaissance des pièces du dossier déposé par le candidat M. Moïse CALLEBOUT.

Elève des classes de solfège et de saxophone, ce jeune candidat donne entière satisfaction à ses professeurs et mérite d'être encouragé.

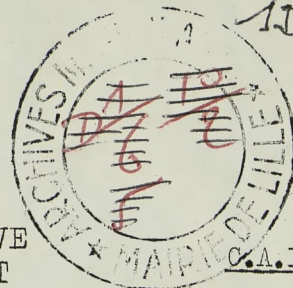
Se ralliant aux conclusions de M. LANNOY, la Commission décide à l'unanimité d'attribuer à M. Moïse CALLEBOUT, le montant de la Bourse Colbrant, soit la somme de 7.380 Fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30

Le Président de la Commission,
Maître ROMBAUT.

Le Secrétaire de Séance,
G. BOSIER.

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA DOTATION COLBRANT



Procès-verbal de la réunion du 30 avril 1957

M.M. les membres de la Commission de la Dotation Colbrant, se sont réunis à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, le mardi 30 avril 1957 à 16 heures, sous la Présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts, pour l'attribution des subsides disponibles pour l'année 1957.

Etaient présents :

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, Rapporteur de la Commission
M. MAUROIS, Conservateur des Musées
M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef de Bureau, 4ème Division
M. BOSIER, Secrétaire de séance

Excusés : M.M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture
LANNNOY, Directeur du Conservatoire de Musique

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 11 avril 1956, M. DESRUMAUX informe la Commission que conformément à une décision prise antérieurement, la bourse doit être attribuée cette année à un élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

Il donne connaissance des pièces du dossier déposé par le candidat M. Claude ENGRAND, élève de la section des commis d'architectes.

Cet élève est bien noté, travailleur et consciencieux, il mérite d'être encouragé.

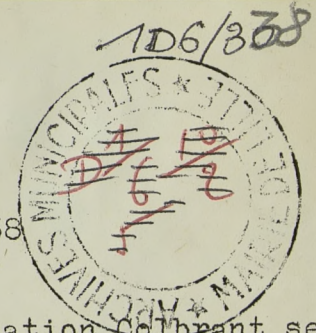
Se ralliant aux conclusions du rapporteur, la Commission décide à l'unanimité d'attribuer à M. Claude ENGRAND, le montant de la bourse Colbrant, soit la somme de 7.434 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.30

le Président de la Commission
G. ROMBAUT

le Secrétaire de séance
G. BOSIER.

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA DOTATION COLBRANT



Procès-verbal de la réunion du 12 Mars 1958

M.M. les membres de la Commission de la Dotation Colbrant se sont réunis, sous la Présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire délégué aux Beaux-Arts, le Mercredi 12 Mars 1958 à II heures, en son cabinet, pour l'attribution des subsides disponibles pour l'année 1958.

Étaient présents :

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Ecole Régionale d'Architecture, Rapporteur de la Commission.
M. LANNOY, Directeur du Conservatoire de Musique
M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts.

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau, 4ème Division
M. DE BAERE, Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 30 Avril 1957 est adopté sans observation.

M. DESRUMAUX rappelle à la Commission que, conformément à une décision prise antérieurement, la bourse doit être attribuée, cette année, à un élève de l'Ecole Régionale d'Architecture.

Il donne connaissance du dossier déposé par le candidat Jean-Pierre LE CALLENNEC, élève-architecte de seconde classe.

Cet étudiant, sérieux et travailleur, de condition modeste, paraît le plus méritant de l'Ecole Régionale d'Architecture et digne d'être encouragé.

Se ralliant aux conclusions du rapporteur, la Commission décide, à l'unanimité, d'attribuer à M. Jean-Pierre LE CALLENNEC, né à Lille le 4 Novembre 1934, demeurant également à LILLE, 89 rue des Postes, le montant de la bourse Colbrant, soit la somme de 7.410 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à II heures 30.

Le Président de la Commission
G. ROMBAUT

Le Secrétaire de Séance
V. DE BAERE